

Les producteurs forestiers au sein de la nouvelle structure de l'UPA

L'Union des producteurs agricoles (UPA) a entamé la modernisation de ses structures pour, notamment, accroître l'efficacité de ses représentations auprès des élus municipaux et régionaux à travers le Québec.

Concrètement, les territoires des fédérations régionales de l'UPA seront remodelés selon les limites des régions administratives du Québec et on retrouvera désormais un syndicat local de producteurs agricoles par MRC.

Pour le moment, ces changements n'affectent pas les territoires des syndicats et offices de producteurs de bois. Toutefois, les nouvelles règles viennent modifier la représentation des producteurs de bois au sein des structures de l'UPA.

Syndicats locaux de producteurs agricoles

Au sein de chacun des syndicats locaux, il y aura de deux à six productions agricoles principales identifiées. Si l'une de ces productions est le bois, la FPBQ devra alors désigner un représentant qui occupera un siège au sein du conseil d'administration du syndicat local. L'importance d'une production sera déterminée par le nombre de ses producteurs œuvrant sur ce territoire. La présence d'un représentant des producteurs forestiers sera critique parce qu'un nombre croissant d'enjeux, telle la réglementation visant la protection du couvert forestier, est abordé à l'échelle des MRC.

Fédération régionale de l'UPA

Au sein du conseil d'administration des fédérations régionales de l'UPA, on trouvera un siège pour les producteurs forestiers. Cela signifie que les syndicats et offices de producteurs de bois devront s'entendre sur l'identité de leur représentant lorsqu'on retrouvera plus d'un plan conjoint sur un territoire de fédération régionale de l'UPA. La présence d'un représentant des producteurs forestiers permettra de sensibiliser les représentants des autres productions agricoles aux enjeux du secteur forestier.

Les producteurs forestiers et le plan de la Communauté métropolitaine de Montréal

Cet automne, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a soumis un plan d'aménagement et de développement (PMAD) à une consultation publique. Plusieurs milliers de propriétaires forestiers se trouvent à l'intérieur du vaste territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, touchant 10 MRC dont 82 municipalités. Près de 20 % du territoire agricole de la région est à vocation forestière.

Les boisés détenus par ces propriétaires forestiers jouent un rôle important en améliorant la qualité de l'air, en protégeant la biodiversité et en contribuant à la qualité de l'eau sur ce territoire. Il n'est donc pas étonnant que le plan de la CMM vise à protéger ces forêts.

L'UPA est intervenue, lors des consultations devant mener à l'adoption de ce plan, pour souligner aux élus politiques l'importance de protéger les territoires agricoles productifs de la région. Dans le même ordre d'idées, l'UPA a aussi demandé que soit préservés les usages forestiers des lots boisés et de soutenir les propriétaires de boisés désirant les mettre en valeur. Cette proposition diffère de la vision de protection intégrale des forêts contre toutes formes d'activités sylvicoles.

Pour en savoir plus, on peut lire le mémoire de l'UPA au www.upa.qc.ca



Votre comptable vous comprend-il?

La FPBQ a été invitée à présenter la réalité des producteurs forestiers aux comptables des fédérations régionales de l'UPA, réunis à Jonquière le 28 octobre dernier. Ces comptables sont spécialisés pour répondre aux besoins particuliers des agriculteurs, mais un certain pourcentage de leur clientèle est constitué de producteurs forestiers. M. Daniel Fillion, directeur général du Syndicat de producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les a rencontrés afin que ceux-ci comprennent mieux la réalité des producteurs de bois. Le réseau des comptables de l'UPA est un service pouvant être utilisé par les producteurs forestier à la recherche de cet appui.



Les outils fiscaux disponibles pour les producteurs forestiers

Les avantages fiscaux disponibles pour les producteurs forestiers sont nombreux, mais complexes. Conférencier au congrès de l'Association forestière des Cantons-de-l'Est le 7 octobre dernier, M. Marc-André Côté, directeur général de la FPBQ, a présenté aux producteurs forestiers participant diverses mesures fiscales auxquelles ils ont droit, ainsi que les revendications de l'organisation pour améliorer les mesures existantes.



Le programme de remboursement de taxes foncières

Le Forum des Partenaires provinciaux de la forêt privée, auquel siège la Fédération des producteurs de bois du Québec, est l'instance chargée de recommander aux autorités politiques des changements à apporter aux programmes visant les propriétaires forestiers.

Ce forum a convenu, le 30 mai dernier, de la nécessité d'améliorer le programme de remboursement de taxes foncières à l'intention des producteurs forestiers avant le 1^{er} avril 2013. Cette période sera nécessaire pour modifier le règlement régissant ce programme. Ainsi, les débuts des travaux ont permis d'améliorer la liste des travaux d'aménagement forestier et faunique admissibles. Les prochaines étapes toucheront la révision des crédits associés à chacun de ces travaux et l'amélioration des critères d'admissibilité.

Rappelons que ce programme s'applique par le remboursement d'une partie des taxes foncières selon la nature des travaux d'aménagement réalisés sur sa propriété. Tous les propriétaires détenant le statut de producteur forestier sont admissibles à ce programme.

Par le biais de ce programme, on estime que les propriétaires forestiers bénéficient d'environ 12 millions \$ de remboursement de taxes foncières annuellement.

Au cours de la prochaine année, la FPBQ sera très active à ce sujet pour s'assurer que le MRNF réalise cet engagement.

Planification régionale en forêt privée

Les agences régionales de mise en valeur de la forêt privée ont reçu des instructions du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec pour amorcer la mise à jour de plusieurs outils de planification régionale afin d'orienter les investissements gouvernementaux chez les propriétaires forestiers.

Ainsi au cours des deux prochaines années, ces agences devront réaliser, ou faire réaliser, un portrait de l'évolution des propriétaires forestiers, un calcul de possibilité de récolte forestière, un plan d'affaires quinquennal, ainsi qu'un plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée.

Bien que nécessaires, ces planifications seront financées à même les budgets normalement dédiés aux travaux d'aménagement chez les propriétaires forestiers. La FPBQ s'est vivement opposée à l'utilisation de ces fonds pour réaliser ces tâches et a proposé de rechercher d'autres sources de financement, comme ce fut le cas dans le passé.

À défaut de convaincre le MRNF, la FPBQ et ses membres ont proposé de réaliser certains mandats à l'échelle provinciale pour permettre à chacune des régions du Québec de bénéficier d'une réduction des coûts.

Pierre-Maurice Gagnon, personnalité forestière 2011

Le 28 octobre dernier, le président de la Fédération des producteurs de bois du Québec s'est vu attribué le titre de personnalité forestière de l'année par l'Association forestière Saguenay-Lac-St-Jean.

L'implication continue de M. Pierre-Maurice Gagnon depuis 1972 dans des organisations agricoles et forestières à l'échelle régionale et provinciale a ainsi été reconnue par les intervenants de la région : « personne modérée dans ses interventions, il sait traduire les préoccupations de son milieu. Modeste et passionné, il suscite beaucoup d'écoute chez ses interlocuteurs et sait communiquer cette passion. »

Toutes nos félicitations Monsieur Gagnon!



Nous vous invitons à transmettre votre adresse courriel au atrudel@upa.qc.ca

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 565, Longueuil J4H 4E7

Activités

à venir

- 2 novembre**
Rencontre des directeurs généraux de la FPBQ – Québec
- 14 novembre**
Table sur les dossiers énergétiques et infrastructures en milieu rural - Longueuil
- 14 novembre**
Rencontre du Fonds de défense professionnelle de l'UPA – Longueuil
- 15 et 16 novembre**
Conseil général de l'UPA – Longueuil
- 21 novembre**
Table des secrétaires des groupes spécialisés – Longueuil
- 28 novembre**
C.A. FPBQ – Québec
- 29, 30 novembre et 1^{er} décembre**
Congrès général de l'UPA - Québec

